



Conseil arret chantier avec un artisan

Par m08ardennes

Bonjour,

Voila mon problème , nous avons établi un devis avec un artisan pour le montage pose d'un portail + motorisation et raccordement électrique ainsi que tous les accessoires et et installation de luminaire sur la façade.

Le devis indiquait une durée de 8 h pour l'ensemble de la prestation pour un montant total de 550 ttc.

l'artisan a réalisé une journée de 10 h chez nous sans avoir terminé et devait repassé .

Mais après cette première journée , forces de constater que l'artisan était incompetent (portail qui tapait dans le poteau , montage non terminé etc..)

Nous avons fait l'erreur de lui dire ne ne plus revenir par sms et nous avons motivé cette décision par mail quelque jours plus tard . nous lui avons versé la somme de 100 eurs au titre du dédommagement .

Maintenant cet artisan nous envoi une mise en demeure pour nous réclamer plus que le devis initial .

Nous avons en photo toutes les malfacons , peut on mettre en cause la compétence de l'artisan ??
je vous remercie par avance

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous avez signé un devis qui vous engage.

550 TTC semble ridiculement bas.

Vous auriez dû vous méfier.

Si malfaçon il faut saisir l'assurance de l'artisan.